E.H.P.A.D.
Les Pradels
46 320 ASSIER
Tél : 05.65.40.43.51
Fax : 05.65.40.43.58
E-mail : ehpad.pradels.direction@gmail.com

# Livret d'Accueil

## Résidence Les Pradels

E.H.P.A.D.
Les Pradels
46 320 ASSIER
Tél : 05.65.40.43.51
Fax : 05.65.40.4358
Courriel : ephad.pradels.direction@gmail.com

# SOMMAIRE


Situation et environnement page 4

Votre confort page 5

Votre bien-être page 6

Animation page 8

Votre santé page 11

Demande d'admission et tarifs page 12

Charte page 13

Vous envisagez une admission pour vous ou l'un de vos proches, au sein de

**E.H.P.A.D.**
**Les Pradels**
**46 320 ASSIER**

Nous vous remercions pour l'intérêt porté à notre établissement.

Ce livret d'accueil, vous présente la vie dans l'établissement, son fonctionnement ainsi que les services proposés.

Nous sommes à votre disposition pour répondre à tous renseignements complémentaires vous paraissant utiles et vous accueillir pour une visite de l'établissement.

***Situation et Environnement***

L'E.H.P.A.D. est située à Assier, au cœur d'une citée historique (château et église du XVI$^{ème}$ siècle), dans un cadre verdoyant et reposant à deux pas du centre bourg, à proximité de tous les services : gare, commerces, cyber-base, maison des services, culte, réseau routier : A 20, D 802.

***L'établissement***

- ***Statut***

L'E.H.P.A.D. « Les Pradels » relève de la Fonction Publique Territoriale, entre dans la catégorie des établissements sociaux et médico-sociaux, tels que définis dans la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

- ***Public accueilli***

L'accueil des résidants à l'E.H.P.A.D. « Les Pradels » est ouvert à toutes les personnes âgées :

- Seules ou en couple,
- Valides ou dépendantes,
- Venant prioritairement du canton, du département du Lot, mais aussi d'autres départements,
- A partir de 60 ans (l'accueil des personnes de moins de 60 ans est possible sur dérogation du Conseil Général).

- ***Capacité d'accueil***

L'E.H.P.A.D. « Les Pradels » se caractérise par une architecture en étoile différenciée en cinq couloirs. La capacité de l'établissement est de 41 lits répartis dans 37 chambres simples et deux chambres doubles de plain-pied avec accès direct sur l'extérieur.

- ***La sécurité***

L'E.H.P.A.D. « Les Pradels » relève de la règlementation applicable aux établissements recevant du public de type J. La surveillance de l'établissement est assurée 24$^{h}$/24$^{h}$, notamment la nuit par la présence de deux agents. De plus, l'espace est sécurisé par une clôture et un portail.

***Votre confort***

- ***Les chambres***

Toutes nos chambres (individuelles ou à deux lits) d'une surface respective de 22m² à 31m², sont meublées (lits, bureau, chaise, fauteuil, table de nuit adaptable). Il est possible de les décorer avec des meubles ou des objets personnels.

Elles sont équipées d'un grand placard mural penderie et étagères d'une salle de bain comprenant douche à l'italienne, W.C., lavabo, et barres d'appui.

Vous trouverez également des prises de courant murales et une prise de T.V. ainsi qu'un appel d'urgence. Vous pouvez apporter votre téléviseur.

Un état des lieux est réalisé à l'entrée et sortie du résidant.

- ***Le téléphone - internet***

Les chambres sont équipées d'une prise téléphonique. A votre rentrée, vous pouvez transférer votre ligne privée dans votre logement au sein de la résidence ou créer une ligne.

- ***La T.V.***

Les parties communes sont équipées de téléviseurs accessibles à tous.

- ***Les services***

***- Le courrier***

Il est distribué chaque jour, sauf le samedi. Le résidant peut déposer son courrier à l'accueil.

***- Démarches administratives***

Une aide ou orientation dans certaines démarches peut être assurée par le personnel administratif. Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de $9^{h}15$ à $17^{h}15$.

***-La coiffure***

Des coiffeurs à domicile interviennent au sein de la résidence. Vous pouvez prendre les rendez-vous auprès de l'accueil de l'établissement ou directement auprès du coiffeur choisi par le résidant.

***Votre bien être***

- ***la restauration***

Préparés sur place, les repas sont servis en liaison chaude.

Ils sont pris aux heures fixes suivantes :

- Petit déjeuner à partir de 7$^{h}$30 en chambre,
- Déjeuner : 12$^{h}$ au réfectoire ou si besoin en chambre,
- Goûter : 15$^{h}$30 au salon ou en chambre,
- Diner : 18$^{h}$ au réfectoire ou si besoin en chambre,
- Tisane.

Les menus sont affichés pour la semaine à l'entrée du réfectoire. Ils respectent l'équilibre nutritionnel des personnes âgées en tenant compte d'un plan alimentaire validé par une diététicienne. La texture des menus est adaptée aux besoins de la personne âgée.

Les régimes alimentaires sont respectés, sur prescription médicale et sous la responsabilité des infirmières.

Une fois par trimestre, une commission repas se réunit.

En lien avec l'animatrice, tous les mois, un repas à thème est confectionné par le cuisinier.

- ***le linge***

A l'entrée, le linge des résidants sera marqué par le personnel et entretenu par une société extérieure qui fournit également les étiquettes.

Afin de pallier aux délais d'entretien du linge, il est recommandé de disposer de linge en quantité suffisante, une liste du trousseau minimum vous sera donnée à l'entrée ; les vêtements délicats ou en laine sont vivement déconseillés.

L'entretien du linge blanc est assuré par un prestataire extérieur.

- ***Les prestations hôtelières***

L'entretien des locaux est assuré au quotidien par l'équipe d'agents d'entretien, de jour comme de nuit, ainsi que par l'agent technique qui assure diverses réparations.

- ***L'animation***

L'E.H.P.A.D. « les Pradels » est un lieu de vie, le rôle de l'animation est de mettre en œuvre et de développer le « projet de vie sociale » de chaque résidant.

L'animation c'est un travail d'équipe mobilisant l'ensemble du personnel.

L'animatrice organise du lundi au vendredi des animations auxquelles vous pouvez participer. Le programme détaillé des animations est affiché chaque semaine au grand salon.

De plus, des intervenants extérieurs, bénévoles et associations proposent ponctuellement des activités.

Le projet d'animation est réalisé tous les 5 ans et un bilan d'animation est rédigé annuellement.

Le projet d'animation s'appuie sur plusieurs thématiques :

- *Les sorties / les échanges*:

Assurer le lien social, maintiennent les relations, favorisent une vie active et diversifiée (promenades dans le village, sortie visite organisée en bus, déjeuner au restaurant).

Des échanges intergénérationnels existent.

## - *Les ateliers / les jeux :*

Des activités physiques (jeux de quilles, pétanque), des activités manuelles (décorations diverses, jardinage) et animations ludiques (loto, jeux de société, mots fléchés) sont proposés tout au long de l'année.

## - *Les ateliers pâtisseries et épluchage des légumes :*

Toutes les semaines, une après-midi est proposée à l'épluchage des légumes et plusieurs fois dans le mois, des pâtisseries sont confectionnées par les résidants : crêpes, gaufres …..

## - *Les manifestations et interventions d'artistes et bénévoles :*

Des animations festives sont organisées au sein de l'établissement afin de marquer les évènements du calendrier (anniversaires, Noël des enfants du personnel, repas des familles…).

Des après-midi récréatives sont proposées aux résidants : musique, chant, pièce de théâtre, danses …..

«LA GAZETTE » est publiée une fois par trimestre, elle créée un lien entre la vie de l'E.H.P.A.D., les familles et les personnes extérieures.

La Gazette
Des « Pradels »
N° 1

EDITORIAL

« La Vie du Personnel »

Une commission d'animation se réunit régulièrement.

## - *Le culte :*

Les résidants ont la possibilité de pratiquer le culte de leur choix. La présence d'un service d'aumônerie catholique tous les 15 jours assiste les résidants qui en font la demande.

- ***Votre santé***

***-le médecin coordonnateur***

Un médecin coordonnateur est présent les après-midi du lundi au vendredi de 14$^{h}$30 à 16$^{h}$30. Il coordonne l'organisation des soins avec les médecins libéraux, il élabore et met en œuvre, avec le concours de l'équipe soignante, le projet de soins individualisé. Pour obtenir un rendez-vous prendre contact auprès de l'infirmière coordinatrice.

***-le libre choix du médecin traitant***

Le résidant conserve, lors de son séjour en E.H.P.A.D., le libre choix de son médecin traitant.

***-l'équipe soignante***

Elle se compose d'infirmières diplômées d'état dont une infirmière coordinatrice qui assure l'encadrement des équipes conjointement avec la direction et le médecin coordonnateur.

Les infirmières assurent les soins des résidants, surveillent leur état de santé, créent un lien d'accompagnement dans un but de prise en charge globale.

Les auxiliaires de soins assurent les différentes aides à l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne (toilette, habillage, aide au repas, prévention de l'incontinence…), contribuent, en collaboration avec les infirmières, au bien-être des malades, et aident au maintien de leur autonomie. Une assistante de soin en gérontologie est présente dans l'établissement.

***-les intervenants paramédicaux***

Le résidant a le libre choix des intervenants paramédicaux qui lui seraient nécessaire (kinésithérapeute, pédicure, ambulancier, dentiste, orthophoniste…). Ces choix sont inscrits dans le dossier du résidant et peuvent être modifiés pendant leur séjour.

L'E.H.P.A.D. a passé une convention avec une pharmacie qui délivre les médicaments du lundi au samedi.

## ***La demande d'admission***

Le dossier de demande d'admission est constitué de deux parties : une administrative, une médicale confidentielle, rempli, daté et signé par le médecin traitant.

Il doit être adressé à la direction soit par courrier, soit par mail, ou directement remis en main propre. Il sera examiné conjointement par le médecin coordonnateur et par l'infirmière coordinatrice puis validé par la directrice.

## ***Les tarifs***

Les tarifs d'hébergement et dépendance sont fixés par arrêté de Monsieur le Président du Conseil Général du Lot. Ils sont révisés chaque année.

Le niveau de dépendance est évalué par l'équipe de soins, à l'aide de la grille AGGIR. En fonction de sa dépendance, le résident bénéficiera de l'Aide Personnalisée à l'Autonomie (A.P.A.).

L'allocation permet de couvrir le coût du tarif dépendance, déduction faite du ticket modérateur restant à la charge du résidant et correspondant au montant du tarif GIR 5/6.

Le paiement des frais de séjour doit être effectué mensuellement, à terme échu, au plus tard avant le 25 du mois suivant.

## ***Les aides financières***

Pour les résidants hors département, un dossier de demande d'aide personnalisée à l'Autonomie (A.P.A.) pourra être demandée auprès du Conseil Général dont ils dépendent.

Enfin l'établissement, répond aux normes pour l'attribution des allocations logement, permettant aux résidants qui remplissent les conditions, d'en bénéficier. Cette demande est à effectuer auprès de la Sécurité Sociale, de la M.S.A. selon le régime social.

L'aide sociale peut également être accordée sous réserve des conditions de ressources. Dans l'attente de la décision de la commission à l'aide sociale et afin d'éviter toute difficulté de recouvrement, le résidant versera une provision correspondant à 90% de ses ressources.

**VOS REMARQUES**

# Charte de la personne âgée dépendante

Lorsqu'il sera admis par tous que les personnes âgées dépendantes ont droit au respect absolu de leurs libertés d'adulte et de leur dignité d'être humain, cette charte sera appliquée dans son esprit.

1- Choix de vie : Toute personne âgée dépendante garde la liberté de choisir son mode de vie.

2- Domicile et environnement : Le lieu de vie de la personne âgée dépendante, domicile personnel ou établissement, doit être choisi par elle et adapté à ses besoins.

3- Une vie sociale malgré les handicaps : Toute personne âgée dépendante doit conserver la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie de la société.

4- Présence et rôle des proches : Le maintien des relations familiales et des réseaux amicaux est indispensable aux personnes âgées dépendantes.

5- Patrimoine et revenus : Toute personne âgée dépendante doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

6- Valorisation de l'activité : Toute personne âgée dépendante doit être encouragée à conserver des activités.

7- Liberté de conscience et pratique religieuse : Toute personne âgée dépendante doit pouvoir participer aux activités religieuses ou philosophiques de son choix.

8- Préserver l'autonomie et prévenir : La prévention de la dépendance est une nécessité pour l'individu qui vieillit.

9- Droits aux soins : Toute personne âgée dépendante doit avoir, comme toute autre, accès aux soins qui lui sont utiles.

10- Qualification des intervenants : Les soins que requiert une personne âgée dépendante doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant.

11- Respect de la fin de vie : Soins et assistance doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

12- La recherche, une priorité et un devoir : La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement et la dépendance est une priorité.

13- Exercice des droits et protection juridique de la personne : Toute personne en situation de dépendance devrait voir protégés non seulement ses biens mais aussi sa personne.

14- L'information, meilleur moyen de lutte contre l'exclusion : L'ensemble de la population doit être informé des difficultés qu'éprouvent les personnes âgées dépendantes.

Résidence
les PRADELS
OFFICE PUBLIC DEPARTEMENTAL
D'H.L.M. DU LOT